

# Compte rendu Conseil municipal

## Commune de Saint Bazile de Meyssac

### Vendredi 5 avril 2024

**Etaient présents** : M. Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Benoît SERVANTIE, Mme Angélique COSTE, Mme Véronique DAEDEN, M. Denis DEKEISTER, M. David LATREILLE, M. Patrice LEIX, Mme Bernadette ROUFF.

**Absent(e)(s)-excusé(e)(s)** :

M. Alan D'HOLLANDER

**Est nommé secrétaire de séance** : Benoît SERVANTIE

Le compte-rendu de la réunion du 6 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

#### **Vote du compte administratif 2023**

Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présenté par Madame Françoise CHAPOULIE 1<sup>ère</sup> Adjointe (Monsieur Eric CISCARD ne prend pas part au vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultats reportés		80 164.50		1 149.06		81 313.56
Opérations de l'exercice	131 560.18	156 577.58	56 736.81	11 343.12	188 296.99	167 920.70
<b>TOTAUX</b>	131 560.18	236 742.08	56 736.81	12 492.18	188 296.99	249 234.26
Résultats de clôture		105 181.90	44 244.63			60 937.27
Restes à réaliser			18 931.92	16 805.00	18 931.92	16 805.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	131 560.18	236 742.08	62 008.89	29 297.18	207 228.91	266 039.26
RESULTATS DEFINITIFS		105 181.90	5 784.02			58 810.35

Approbation à l'unanimité pour : 8 voix, contre : 0, abstention : 0

## Vote de l'affectation du résultat 2023

### **Finances Locales - Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION
INVEST	1 149,06 €		-45 393,69 €	18 931,92 € 16 805,00 €	-2 126,92 €	-46 371,55 €
FONCT	85 948,52 €	5 784,02 €	25 017,40 €			105 181,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	105 181,90 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2024 (c/1068)	46 371,55 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) BP 2024	58 810,35
Total affecté au c/ 1068 :	46 371,55 €
<b>EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Excedent/Déficit à reporter (ligne 002) BP 2024	46 371,55 €

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

## Vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal appelé à se prononcer, décide à l'unanimité par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention, de voter pour l'exercice 2024 le budget primitif qui s'équilibre tant en recette qu'en dépense à la somme de :

**Section de fonctionnement : 210 037.66 €**

**Section d'investissement : 124 774.66 €**

**Total du budget : 334 812.32 €**

Budget primitif : Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section (hors dépenses charges de personnel)

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, en date du 1er janvier 2024, donne la possibilité au maire, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

## Vote des taxes locales

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que, cette année, l'Etat augmente les bases d'imposition de 3,9 % (année 2022 : + 3,4 % - année 2023 : + 7,1%)

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur le vote des taxes locales décide, à l'unanimité, pour : 9 voix, de maintenir les taux 2024. Les taux 2024 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 12.12 %

Taxe Foncier Bâti : 40.76 %

Taxe Foncier non Bâti : 149.43 %

Coefficient de variation proportionnelle	1.000000
Produit fiscal attendu	79 386.00 €
Total des allocations compensatrices	1 831.00 €
Produit prévisionnel total	81 217.00 €

## Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat prévu par le décret	Montant proposé par la collectivité (pour un agent)	Nombre d'agents concernés
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	320	3

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin, 2023.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du maire.

La prime sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

## QUOTE-PART AU TITRE DES DEPENSES DE LA FDEE

Monsieur Le maire donne lecture du courrier de la Préfecture, concernant la quote-part de la commune au titre des dépenses de la FDEE, d'un montant de 297.28 euros.

Il y a deux possibilités de régler cet impôt :

-accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la FDEE (participation fiscalisée)

-décider que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour : 10 voix, que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire), pour la somme de 297.28 euros.

Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section (hors dépenses charges de personnel)

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, en date du 1er janvier 2024, donne la possibilité au maire, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu le maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0, autorisent le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Modifications des statuts de la FDEE

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

ADHESION A LA COMPETENCE « SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE » PROPOSE PAR LA FDEE 19

Approbation à l'unanimité pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

Réfection du mur de l'église

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une dégradation du mur de soutènement situé dans le virage sous l'église, qui nécessite l'intervention d'une entreprise, le plus rapidement possible.

De ce fait, Monsieur Le maire a contacté l'entreprise ROUME, et présente un devis, d'un montant de 13 560.00 euros

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, pour : 9 voix, contre : 0, abstention 0.

- acceptent la restauration du mur de l'église
- acceptent le devis présenté par l'entreprise ROUME, pour un montant de 13 560.00 euros
- demandent à Monsieur Le maire de déposer une demande d'aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes,
- autorisent Monsieur Le maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

L'année 2023 :

- 1<sup>ère</sup> partie – route de Guiral
- poteau incendie changé
- les travaux du cimetière n'ont pas pu être réalisés, vu les mauvaises conditions météorologiques. Ils sont différés sur l'année 2024
- bardage de la gare

L'année 2024, la prévision de l'extension du cimetière est toujours en cours. A vu du contexte économique, il est préférable d'être prudent et d'envisager une partie de ces travaux en régie ; une partie des travaux seront effectués par l'agent de la commune et entreront en investissement dans la valorisation du patrimoine bâti), projet envisagé avec le trésorier.

- Pour le bâtiment dit «la gare», il y a lieu de continuer la rénovation en refaisant le sol du local technique et stockage. Ces travaux seront aussi effectués en régie, réalisés par l'agent communal aidé des élus.
- 2<sup>ème</sup> tranche de la route de Guiral et suite aux intempéries de l'hiver, le mur de soutènement du virage de l'église nécessite une restauration.
- Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ROUME pour un montant TTC de 13560.00 euros. Changement de mobilier (tables) et de modernisation de la salle polyvalente, les derniers travaux datent de 1992, achat d'un écran de projection
- Achat d'une débroussailleuse

*La séance est levée à 22h30*

*Benoît SERVANTIE*